

Vingt-huitième session du Comité de l'agriculture – Procédure de correspondance écrite
Point 2.7 de l'ordre du jour – Rôle de catalyseur de la Décennie des Nations Unies pour
l'agriculture familiale (2019-2028) et progrès accomplis dans sa mise en œuvre

Réponse du Secrétariat aux questions écrites du Comité

Le Secrétariat remercie la Chine, le Chili, les États-Unis d'Amérique, le Japon et l'Union européenne de leurs observations au sujet du document COAG/2022/11 (Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale [2019-2028]: rôle catalyseur et progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités). Toutes les observations ont été dûment notées et sont rapportées ci-après.

Les agriculteurs familiaux du monde entier ont montré qu'ils pouvaient concilier les défis sociaux, économiques et environnementaux à relever au sein des systèmes agroalimentaires. Dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, ils continueront d'être soutenus afin de faciliter la transition vers des systèmes agroalimentaires plus résilients face aux perturbations et aux crises et on poursuivra l'examen de la situation de la sécurité alimentaire et des risques liés aux conflits en cours à l'échelle mondiale.

La Décennie met au tout premier plan le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires et continuera à y donner suite, en particulier dans le cadre de la *Coalition pour l'agriculture familiale et le renforcement des actions à l'appui de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale*, qui tire parti de plus de 50 processus nationaux stimulés par la Décennie au niveau des pays, afin de garantir des moyens d'existence décentes aux agriculteurs familiaux tout en protégeant la planète et en assurant la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que l'accès de tous à des aliments sains.

S'agissant des synergies entre les Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM) et la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, qui sont profondément liés au caractère multidimensionnel de l'agriculture familiale, comme souligné lors du *Colloque international sur les Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial et l'agriculture familiale* tenu en octobre 2021, le Secrétariat met l'accent sur l'intérêt particulier que représentent les SIPAM eu égard au septième pilier de Plan d'action global de la Décennie. Les SIPAM sont un mécanisme efficace aux fins de l'adaptation de la Décennie aux contextes locaux, ainsi que de la prise en compte de solutions durables, adaptées à la situation locale et à long terme, et du soutien connexe. Les plans d'action nationaux de la Décennie consacrés à l'agriculture familiale pourraient être essentiels pour intégrer et coordonner les mesures prises à l'appui des SIPAM. Le Secrétariat attend avec intérêt un renforcement des synergies entre la Décennie et les SIPAM. Dans le prolongement du fonds fiduciaire japonais GCP/GLO/283/JPN visant à soutenir les activités internationales en faveur d'une agriculture familiale durable au moyen du programme SIPAM, il prévoit d'organiser en 2022 un colloque sur les SIPAM et l'agriculture familiale afin d'obtenir davantage d'avis sur les moyens de contribuer à la promotion de l'agriculture familiale par l'intermédiaire des SIPAM.

Le Secrétariat fait part de son intérêt quant à une étude plus poussée des instruments de politique générale énumérés par la Chine et le Chili, afin d'intégrer ces détails dans le cadre du prochain suivi biennal des progrès accomplis dans l'exécution de la Décennie et de faire rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies.

La Décennie tient compte du rôle crucial que jouent les coopératives et autres organisations paysannes et encourage la création de nouvelles organisations d'agriculteurs familiaux, ainsi que le développement de celles qui existent déjà, à tous les niveaux, en renforçant leurs capacités en matière d'offre de nouveaux services à leurs membres et aux communautés locales. Ce point est fondamental pour soutenir les stratégies nationales qui visent la sécurité alimentaire et qui reposent sur la production et la consommation locales, ainsi que pour renforcer les capacités des agriculteurs en vue de leur participation rentable et efficace aux chaînes de valeur mondiales.

Afin de renforcer les capacités de sensibilisation des femmes et de leurs organisations, ainsi que leur participation significative à la formulation et à la mise en œuvre des politiques, le Secrétariat élabore un produit mondial axé sur les connaissances qui vise à renforcer le rôle moteur des femmes dans les processus nationaux, ainsi que l'adoption d'une approche tenant compte des questions de genre dans la mise au point et l'exécution des plans d'action nationaux relatifs à l'agriculture familiale et de politiques publiques porteuses. Des mécanismes appropriés, qui permettent d'adapter véritablement à chaque contexte les orientations et les outils internationaux à l'appui des agriculteurs familiaux et des femmes des zones rurales, sont ainsi encouragés, y compris l'axe de travail du Comité de la sécurité alimentaire mondiale sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

Le Secrétariat réaffirme aussi l'engagement de la Décennie à promouvoir l'élaboration de politiques et d'investissements publics en faveur du renforcement de la résilience des agriculteurs familiaux, notamment en tirant parti du rôle de la science et des innovations adaptées aux différents types d'agriculteurs familiaux. La Décennie, en synergie avec la Stratégie de la FAO relative au changement climatique et la Stratégie de l'Organisation en matière de science et d'innovation, peut déboucher sur la mise en œuvre d'innovations pérennes et promouvoir l'utilisation de technologies adaptables au niveau local (via les piliers 6 et 7 du Plan d'action global de la Décennie). Des activités menées conjointement et de façon coordonnée avec la Décennie, par exemple la stratégie «De la ferme à la table» de l'Union européenne et d'autres initiatives encouragées par les Membres, sont susceptibles d'accélérer la transformation des systèmes agroalimentaires et la concrétisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en récompensant les agriculteurs, les pêcheurs et autres acteurs de la filière alimentaire qui adoptent des pratiques durables et, ainsi, permettent la transition vers des systèmes agroalimentaires *plus* efficaces, *plus* inclusifs, *plus* résilients et *plus* durables.

La Décennie, en tant que mécanisme approprié au service de l'application d'instruments internationaux, par exemple les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté, a permis d'établir des synergies fortes avec l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales (2022). Elle reconnaît aussi l'importance de l'Année internationale des fruits et des légumes (2021), car ces derniers sont principalement produits par les agriculteurs familiaux. Les exploitations de moins de 20 hectares représentent en effet 71 pour cent de la production mondiale de vitamine A, qui est principalement fournie par les fruits et les légumes.